

Etaient présents :

MM GOURGUECHON, LAURENT, DELOFFRE, AUTIN, GERARD, ELOY, LAIGLE, DE LIMERVILLE, LEMIEGRE, SCAVAZZA.

Etaient excusés : Mme GORSE (pouvoir donné à Mme LAURENT), Mme COURTIN (pouvoir donné à M DE LIMERVILLE), Mme CHARDON (pouvoir donné à Mme LEGAY), M DEFFONTAINES (pouvoir donné à LEMIEGRE) et Mme DUBRUQUE.

Mme Clarisse LAIGLE est désignée comme secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19 h.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- **Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 27 octobre 2021,**
- **Autorisation de signature de la convention relative au guichet numérique,**
- **Décision modificative commune n°2,**
- **Décision modificative eau n°2**
- **Devis ramassage des déchets verts 2022,**
- **Eclairage public, pose de 8 prises d'illuminations temporaires,**
- **Subventions exceptionnelles,**
- **Informations et questions diverses.**

Monsieur le Maire demande à ajouter trois points à l'ordre du jour :

- **Négociations avec « No Kill Argœuves »,**
- **Régie recettes food truck,**

M le Maire passe la parole en préambule à Mme Jade LEGAY, étudiante en MASTER Management à l'HEEC de La Rochelle, qui souhaite participer au « Bab El Raid » rallye qui part de La Rochelle pour arriver à Marrakech, soit un périple de 4 500 kms. Cinq cents personnes participent à ce rallye par équipage de deux. Mme LEGAY, qui doit équiper son véhicule pour un coût total de 6 000 €, a réuni à l'heure actuelle 4 500 €, et sollicite donc une aide financière. Le conseil délibèrera en fin de séance sur ce sujet.

1- Approbation compte rendu du Conseil du 27/10/2021 :

M le Maire fait lecture du compte-rendu.

Le Conseil adopte le compte-rendu, à l'unanimité.

2- Autorisation de signature de la convention GNAU :

M le Maire demande l'autorisation de signer la convention GNAU (Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme) applicable au 1^{er} janvier 2022.

A partir du 1er janvier 2022, un usager pourra déposer sa demande de permis de construire en ligne, à tout moment et où qu'il soit, dans une démarche simplifiée et sans frais. Toutes les communes devront être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme.

À la suite de la formation dispensée aux acteurs de ces services, comme Mme DUPONTREUE pour notre commune, il en ressort une vraisemblable augmentation du temps consacré aux demandes

d'urbanisme. M le Maire rappelle qu'en principe, nous ne devrions pas conserver de copie papier des demandes dématérialisées.

Le Conseil autorise M le Maire à signer cette convention à l'unanimité.

3- Décision modificative commune n° 2 :

M le Maire explique qu'en raison d'un déficit apparu au budget 2021 du SIRDAS, une cotisation supplémentaire de 3 571,67 € nous est demandée. La somme sera prélevée de la façon suivante :

| Compte | Libellé | Dépenses | Recettes |
|--------|----------------------|------------|----------|
| 615510 | Entr. Mat .roulant | - 3 571,67 | |
| 655548 | Autres contributions | + 3 571,67 | |

Le Conseil adopte cette modification, à l'unanimité.

4 - Décision modificative eau-assainissement n° 2 :

M le Maire explique qu'il convient d'annuler des factures d'eau et assainissement, d'un montant total de 216 euros, émises en 2018, 2019 et 2020 pour un locataire Sullivan LENGELLE parti en 2018. A cet égard un rappel sera fait dans le prochain bulletin municipal pour rappeler aux propriétaires de nous informer des changements de locataires.

La somme sera prélevée de la façon suivante :

| Compte | Libellé | Dépenses | Recettes |
|--------|-----------------------|----------|----------|
| 673 | Titres annulés | + 216,00 | |
| 6061 | Fourn. Non stockables | - 216,00 | |

Le Conseil adopte cette modification, à l'unanimité.

5- Devis ramassage des déchets verts 2022 :

M le Maire présente le nouveau devis présenté par l'ESAT « Les Alençons » concernant le ramassage des déchets verts dans la commune en 2022. Ce devis 2022 s'élève à 9 620 €. Ce service est très apprécié par les habitants. Pour rappel les poubelles ne doivent pas excéder 20 kilos. Un ramassage est prévu en août.

Mme LAURENT demande s'il est possible d'organiser deux ramassages annuels des encombrants. M le Maire va se rapprocher d'un CAT pour en connaître le coût.

Le Conseil approuve ce devis, à l'unanimité.

6- Prises d'illuminations temporaires – dossier FDE80 :

M le Maire explique qu'en raison de problèmes rencontrés avec l'entreprise chargée des travaux, une réunion avec la FDE 80 a été organisée à laquelle a participé M DELOFFRE. La facture relative à la fin des travaux liés à l'illumination nécessite une participation de la commune de 1 933 € décomptée comme suit :

| | |
|--|----------------|
| Coût total HT des travaux | 2 416 € |
| Maitrise d'ouvrage | 169 € |
| <u>Tva 20 %</u> | <u>483 €</u> |
| Total TTC | 3 068 € |
| <u>Montant pris en charge par la FDE80</u> | <u>1 135 €</u> |
| Participation de la commune | 1 933 € |

Le Conseil approuve ce coût, à l'unanimité, les travaux ayant été accomplis, et autorise M le Maire à signer la convention de Maîtrise d'ouvrage avec la FDE 80.

7- Subventions exceptionnelles :

- M le Maire demande au conseil d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'association Amicale des Aînés d'Argœuves, qui a payé les achats effectués pour la soirée Beaujolais dans un hypermarché faute de compte ouvert au nom de la commune, pour un montant de 377,92 €.
- La foraine n'ayant pas envoyé de facture, aucune subvention ne lui sera accordée en 2021.
- L'Harmonie de St Sauveur n'ayant pu assurer qu'une prestation en 2021 compte tenu des conditions sanitaires, contre les trois demandées en début d'année, la subvention accordée est donc de 300 €.
- M le Maire propose de verser une aide exceptionnelle à Mme LEGAY pour sa participation au rallye BAB EI RAID organisé dans un but humanitaire. Après discussion, une somme de 500 € lui est allouée.

Le Conseil approuve ces différentes subventions, à l'unanimité, à l'exception de Mme ELOY qui ne prend pas part au vote sur l'aide accordée à Mme LEGAY.

8- Régie Food Truck :

M le Maire propose de demander une participation pour occupation du domaine public au Food Truck pour compenser une partie des frais d'installation de prises à la salle des fêtes. En effet si sa participation au marché mensuel demeure gratuite, celui-ci souhaite être présent chaque mercredi dans la commune. En conséquence M le Maire souhaite qu'une somme mensuelle, fixée à 10 € après discussion, lui soit demandée par facturation trimestrielle.

Le Conseil approuve cette participation par 9 voix pour, 2 voix contre (MM DE LIMERVILLE et LEMIEGRE) et 1 abstention (M GOURGUECHON).

9- Etangs :

M le Maire expose son intention de se rapprocher de l'Association « No Kill Argœuves » pour autoriser la pêche avec prise du poisson dans au moins un des étangs mis à leur disposition, à la suite de la demande de plusieurs habitants d'Argœuves souhaitant pratiquer leur loisir dans les mêmes conditions que celles antérieures. Le président de l'Association ne souhaite pas modifier les termes de la convention passée avec la commune lors de leur création, mais M le Maire ne peut pas ignorer la demande des habitants et souhaite donc signer un compromis autorisant cette dérogation à condition bien entendu que les demandeurs prennent leur adhésion au sein de l'association. A défaut d'accord, l'usage de l'étang situé derrière le stade reviendra aux Argœuvois.

M le Maire fait part d'un problème avec l'Association « Amiens Voile » qui loue un étang à Argœuves pour 600 € l'an, mais qui n'a plus payé cette location depuis plusieurs années. Le Président trouve scandaleux qu'on ose lui réclamer ce loyer, alors que la commune est en droit de lui rappeler sur cinq ans. Un courrier lui sera envoyé pour lui rappeler ces obligations et le loyer de l'année 2022 lui sera facturé en janvier. A défaut de paiement l'étang sera repris en 2023.

Le Conseil autorise le Maire à entreprendre les démarches auprès des deux associations telles que définies ci-dessus, par 13 voix pour, le pouvoir de Mme GORSE n'ayant pas été utilisé.

10- Informations et questions diverses :

M le Maire informe le conseil de l'obtention d'une enveloppe de subvention complémentaire de la CCNS et du conseil Départemental d'un montant de 49 625 € pour le projet « maison Fortin ».

M le Maire rend compte de l'avis du comité technique du Centre de Gestion, réuni le 7 décembre dernier, concernant la fixation de la durée et de l'aménagement du temps de travail dans la fonction publique territoriale qui doit s'effectuer sur la base annuelle de 1607 heures de travail effectif au 1^{er} janvier 2022. L'avis est favorable pour le collège des élus, mais défavorable pour le collège des employés.

Il rapporte que le résultat du dernier recensement donne une population de 550 habitants dans la commune.

M le Maire fait part des remarques faites aux élus à l'occasion de la distribution du colis des Aînés :

- Constatation d'incivilités et absence d'images des caméras de surveillance sur certains points. A ce titre les six caméras de lecture de plaques ne sont pas encore opérationnelles.
- Demande de poubelles, principalement dans la Grande Rue, pour éviter le jet des masques sur la chaussée en particulier.

M le Maire tient à remercier le personnel communal pour le travail accompli en 2021, le contrat de Philippe PARENT se terminant au 31 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40.

